

Appel à candidatures 2026

Promeneurs du Net **jeunesse**

Date limite de candidature
30 avril 2026

Ce dossier de candidature comporte 16 pages, réparties en trois parties :

1. Description de la candidature
2. Pièces justificatives de base
3. Annexes
 - La Charte des Promeneurs du net (annexe 1).
 - Autorisation de droit à l'image (annexe 2).

Merci de remplir scrupuleusement tous les éléments demandés et de bien signer, annexes incluses.

Le dossier de candidature est à signer par le gestionnaire (maire, président d'EPCI/d'association...)

Dossier complet à renvoyer par e-mail, avec accusé de réception, au plus tard **le 30 avril 2026** :

- Destinataire principal : la Caf 38, interventions-sociales@caf38.caf.fr
- Mettre en copie : Info Jeunes 38 pdn@infojeunes38.fr

1- DESCRIPTION DE LA CANDIDATURE A L'ENTREE DANS LE RESEAU PROMENEURS DU NET JEUNESSE 38

Identification de la structure

Gestionnaire déposant le dossier (mairie, EPCI, association...)

Nom :

Adresse (rue, code postal, ville) :

Téléphone :

Adresse email :

Important : cette adresse email est utilisée par la caisse d'Allocations familiales pour la demande de pièces, de bilans et l'envoi de la notification d'attribution de l'aide au démarrage.

Structure / site où intervient la personne chargée de la mission Promeneur du Net jeunesse

Nom :

Adresse (rue, code postal, ville) :

La structure est-elle située en **QPV** ? Oui Non

La structure est-elle conventionnée en **PS Jeunes** ? Oui Non

La structure a-t-elle déjà un-e Promeneur du Net Jeunesse ? Oui Non

Téléphone :

Adresse email :

Responsable du futur promeneur/ de la future promeneuse jeunesse

Prénom :

NOM :

Poste occupé :

Téléphone :

Adresse email :

Quel est l'objet principal de la structure où intervient la personne qui sera chargée de la mission Promeneur du Net jeunesse?

Intégration de la démarche Promeneurs du Net au sein du projet de la structure

Comment la démarche *Promeneurs du net jeunesse* sera-t-elle intégrée dans le projet de structure ?

Quelle est la place du numérique au sein de la structure actuellement ?

Axes de travail autour de l'éducation au numérique, présence d'un-e PdN parentalité, actions en direction des publics, présence et aller-vers en ligne, formations proposées aux salariés, etc.

Quels moyens la structure mettra-t-elle en œuvre pour l'activité Promeneur du Net jeunesse ?

Équipement (smartphone, forfait internet, tablette...), temps de travail en tant que promeneur (2h minimum demandé par semaine), accompagnement, formation...

Promeneur ou promeneuse proposée

Prénom :

NOM :

Poste occupé :

Formation initiale :

Adresse email :

Téléphone :

Quelle est la nature de son contrat de travail ?

CDD (précisez jusque quand), CDI...

Quelles sont actuellement ses missions ?

Quel est le public visé ?

Tranche d'âge des jeunes accompagnés, nombre, profils...
Pour rappel, le dispositif s'adresse aux 13-25 ans.

Quel est le territoire d'intervention du / de la professionnelle ?

Quelles sont vos motivations pour devenir Promeneur-se du Net jeunesse ?

Paragraphe à remplir par la personne qui sera en charge de la mission.

Sur quelle(s) plateformes(s) se fera l'aller-vers en ligne ?

Si un compte est déjà utilisé à titre professionnel, indiquer son identifiant.

- Facebook
- Instagram
- Snapchat
- Tiktok
- WhatsApp
- Signal
- Discord
- Twitch
- Ne sait pas
- Autre

Avez-vous actuellement un usage de ces plateformes ?

Aucun niveau de pratique n'est requis. Mettre en gras ou entourer les réponses.

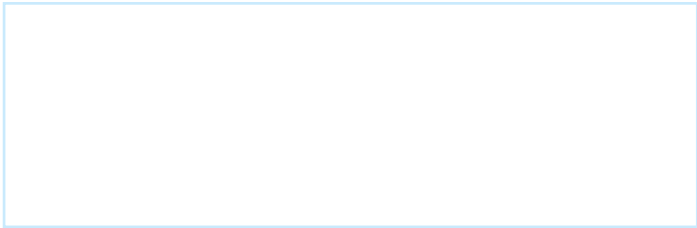
- | | A titre personnel | A titre professionnel |
|------------------------|-------------------|-----------------------|
| - Facebook | Oui / Non | Oui / Non |
| - Instagram | Oui / Non | Oui / Non |
| - BlueSky | Oui / Non | Oui / Non |
| - Snapchat | Oui / Non | Oui / Non |
| - TikTok | Oui / Non | Oui / Non |
| - Autre (à préciser) : | | |

L'entrée dans le réseau est effective à l'issue des 3 jours de formation obligatoire à l'automne de l'année du dépôt du dossier.

Fait à

Le

Nom et signature du gestionnaire déposant le dossier



Pour rappel, ce document doit être signé :

- *Pour les associations : par le président*
- *Pour les gestionnaires municipaux : par le maire*
- *Pour les Etablissements publics de coopération intercommunale (Epci) : par le président*
- *Pour les autres structures : par la ou les personnes dûment habilitées*

2 - PIÈCES JUSTIFICATIVES DE BASE

Pour les associations, mutuelles, comité social et économique (CSE)

Nature de l'élément justifié	Pièces à fournir
Existence légale	Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture. Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles. Pour les CSE : procès-verbal des dernières élections constitutives Numéro SIREN / SIRET (document d'inscription au répertoire INSEE)
Vocation	Statuts datés et signés
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal, IBAN ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)
Capacité du contractant	Liste datée des membres du Conseil d'administration et du Bureau
Pérennité	Bilan comptable relatif à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1)

Pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (Epci)

Nature de l'élément justifié	Pièces à fournir
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence Numéro SIREN / SIRET (document d'inscription au répertoire INSEE)
Vocation	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal, IBAN

Pour les entreprises et groupements d'entreprises

Nature de l'élément justifié	Pièces à fournir
Vocation	Statuts datés et signés
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal, IBAN ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)
Existence légale	Numéro SIREN / SIRET (document d'inscription au répertoire INSEE)
	Extrait Kbis du registre du commerce délivré par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois
Pérennité	Bilan comptable relatif à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)

3- ANNEXES

Annexe 1 : Charte des Promeneurs du Net jeunesse

A signer par le promeneur ou la promeneuse proposée et par son ou sa responsable !

Charte des Promeneurs du Net

Cette charte est un référentiel commun qui a pour vocation de faire connaître l'origine de ce projet à toute personne qui serait en lien avec un Promeneur du Net Jeunesse. Elle précise également les contours, les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement de la démarche.

L'adhésion à la présente charte engage ses signataires pendant toute la durée de leur participation à la démarche « Promeneurs du Net Jeunesse ».

Préambule

Internet est aujourd'hui le média de communication par excellence des jeunes et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles. L'image positive dont il bénéficie auprès d'eux et l'utilisation intensive qu'ils en ont en font un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d'importantes potentialités.

Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de la jeunesse est essentielle pour leur permettre de mieux maîtriser cet outil et les conduire à en saisir les différents enjeux. Elle doit permettre à chacun d'exploiter au mieux les multiples opportunités qu'il peut offrir dans le quotidien de chacun.

Tel est l'objectif des Promeneurs du Net Jeunesse qui, par leur présence éducative sur les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

Article 1.

Renforcer la présence éducative sur Internet via la démarche « Promeneurs du Net »

L'utilisation par les jeunes des outils numériques, tels qu'Internet, les réseaux sociaux, les smartphones et tablettes, ou encore les jeux vidéo, suscite de nombreux questionnements chez les parents comme chez les professionnels de la jeunesse.

Ces usages numériques s'inscrivent au cœur des pratiques culturelles des jeunes. Ils sont pour eux un vecteur important de sociabilité, d'expression et de créativité.

La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes. L'objectif est de poursuivre sur Internet l'action éducative conduite sur les territoires par les différents acteurs engagés aux côtés des jeunes.

Promeneurs du Net s'inscrit dans cette continuité, faisant écho à une démarche initiée en Suède et partant du constat que si les adultes, professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs et tous ceux travaillant en lien avec les jeunes sont bien présents dans les différents espaces qu'ils fréquentent (école, espaces éducatifs...), ils ne le sont pas forcément dans la « rue numérique ».

Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu'ils occupent. Même si les modalités de mise en relation avec les jeunes changent, il ne s'agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures.

L'objectif est avant tout de maintenir la relation avec les jeunes dans la vie physique. La présence en ligne permet d'enrichir ces modalités d'intervention et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent les jeunes.

Article 2. Les acteurs de la démarche

Les Promeneurs du Net sont des professionnels (éducateurs, animateurs, conseillers en insertion, infirmières, psychologues, médiateurs numériques...) issus de différentes structures du secteur éducatif, socio-culturel, médico-social, de l'animation ou de la médiation qui interviennent auprès des jeunes sur les territoires. Tous les acteurs de la jeunesse sont susceptibles d'être concernés par cette présence éducative sur Internet et sont, à ce titre, régis par la présente charte des Promeneurs du Net.

Article 3. Les missions

Les structures signant la charte s'engagent à missionner un ou plusieurs de leurs professionnels pour des actions de présence éducative sur Internet, plusieurs heures par semaine. Cette présence éducative peut s'exercer sur les réseaux sociaux, les forums, les « chats », les blogs, les jeux vidéo et tous les outils numériques utilisés par les jeunes et les familles.

Chaque Promeneur du Net Jeunesse possède un compte professionnel (« profil individuel ») sur Facebook (et/ou TikTok, Instagram, Snapchat...) devant contenir a minima les informations suivantes :

- le prénom du Promeneur du Net Jeunesse (PdN) et le nom de sa structure ;

- une photo personnelle (de préférence) ou, à défaut, un avatar reconnaissable ; *la personnalisation de la relation est primordiale s'agissant de la présence éducative sur Internet. Le jeune doit pouvoir reconnaître l'adulte avec qui il est en contact.*
- le logo (ou bandeau) Promeneurs du Net ;
- les précisions essentielles relatives à la démarche « Promeneurs du Net » ;
- les modalités d'entrée en relation avec un PdN ;
- le lien vers l'annuaire départemental des Promeneurs du Net.

Parallèlement à ses missions habituelles, chaque Pdn consacre 2 heures par semaine pour aller à la rencontre des jeunes et parfois de leurs familles, afin de les accompagner dans la « rue numérique ».

Dans le cadre de leurs actions, les PdN ont pour vocation de :

- créer et/ou renforcer des liens avec les jeunes, les familles et le réseau des professionnels du département ;
- rompre l'isolement des jeunes et réduire les inégalités (géographique, d'accessibilité liée au handicap, ...) grâce à la proximité du numérique ;
- établir une relation de confiance, échanger, partager ;
- conseiller, informer, prévenir ;
- proposer un soutien, une rencontre, une orientation vers une structure adaptée ;
- contribuer à la mise en place d'actions individuelles et/ou collectives pertinentes au regard du public et des missions de chaque organisme ;
- accompagner les jeunes dans la « rue numérique » ;
- favoriser l'éducation aux médias et à l'information auprès des jeunes et de leur famille ;
- rassurer et accompagner les jeunes comme leurs parents ;
- proposer des espaces de paroles, d'échange de débats individuels et/ou collectifs (« chats », conversations instantanées, forums, groupes de discussion...) ;
- encourager des projets collaboratifs et responsables sur le numérique (physiques et/ou dématérialisés).

Le PdN s'engage à :

- assurer une présence éducative régulière sur Internet, intégrée à son temps de travail et adaptée aux horaires de sa structure ;
- participer aux temps de coordination dédiés, au sein du réseau départemental (rencontres, formations, analyse des pratiques, par exemple) ;
- participer aux animations collectives et/ou événementielles liées au réseau départemental des Promeneurs du Net.

En cas de non-respect d'un de ses engagements, le PdN se verra exclu du dispositif par une décision officielle et concertée du comité de pilotage. Cette décision sera notifiée à la structure dont dépend le PdN.

En cas de non-respect par les jeunes des valeurs précisées à l'article 6, les cas les plus graves pourront faire l'objet de signalements aux autorités compétentes.

Les structures porteuses du projet veillent à ce que la configuration de leur espace numérique soit maintenue à jour, afin de garantir et de respecter les principes de confidentialité et d'anonymat.

Article 4. Connaissances et compétences

Afin de mener à bien ses missions, le Promeneur du Net Jeunesse doit volontairement intégrer les outils numériques à sa pratique professionnelle et se situer dans une démarche d'adaptation aux nouvelles modalités relationnelles de communication.

Le PdN doit notamment être en capacité de posséder :

- une bonne culture des technologies de l'information et de la communication, et de leurs usages ;
- une connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet.

Il doit également savoir adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et communiquer ce cadre aux jeunes et aux parents.

Une formation continue, associée à une analyse des pratiques, est un plus pour acquérir ou développer les connaissances et compétences sur les champs suivants : utilisation des réseaux sociaux et des outils de communication dans un cadre professionnel, travail en réseau, confidentialité et secret professionnel, bonnes pratiques numériques...

Article 5. Animation et pilotage

Au sein de chaque département, un comité de pilotage est mis en place, afin d'animer et de piloter le réseau des Promeneurs du Net.

Les structures qui participent à cette démarche sont retenues par le comité de pilotage et sont accompagnées par un coordinateur départemental.

Elles s'engagent à participer au réseau départemental des Promeneurs du Net, et à contribuer au suivi et à l'évaluation de la démarche.

Article 6. Les valeurs

Chaque signataire de la présente charte s'engage à respecter les valeurs de l'animation et de l'éducation en faveur de la jeunesse et de la parentalité, à savoir :

- prendre en compte les individus sans distinctions ni préjugés ;
- favoriser l'accès à l'autonomie et à la socialisation ;
- promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté.

Dans le cadre de leurs interventions, les PdN et les utilisateurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :

- respect des valeurs de la République et de la laïcité ;
- respect de la dignité de la personne ;
- interdiction du prosélytisme et de l'incitation à la haine.

Le Pdn exerçant ses fonctions dans un but non lucratif, aucune démarche commerciale n'est autorisée.

Le Pdn s'engage à ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire.

La diffusion de contenus à caractères pédophiles, pornographiques, racistes, négationnistes, injurieux, diffamatoires, obscènes, violents ou portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité n'est pas autorisée.

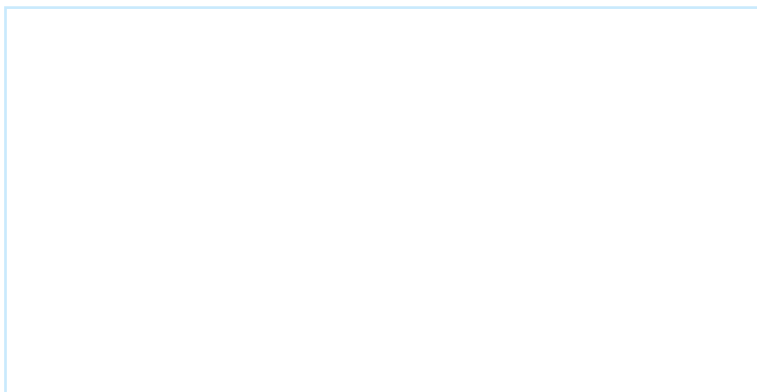
Le Pdn exerce dans le respect de ses missions et de l'institution qu'il représente. La présence éducative sur Internet vient en complémentarité des missions dévolues à sa structure et ne se substitue en aucun cas à elles.

Fait à :

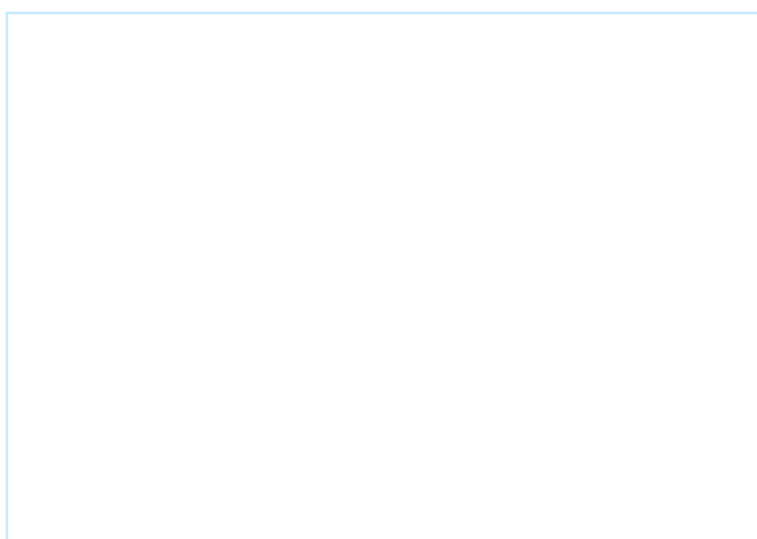
Le :

Nom de la structure :

Nom et signature du responsable du promeneur proposé :



Nom et signature du promeneur du net Jeunesse proposé :



Annexe 2 : Autorisation de droit à l'image

A signer par le Promeneur/Promeneuse du net Jeunesse

Autorisation d'exploitation de l'image

Je, soussigné(e)

NOM :

Prénom :

autorise, sans réserve, la Caf de l'Isère (3 rue des Alliés 38051 Grenoble cedex 9) :
à disposer pleinement et irrévocablement des images fixes me représentant*
à utiliser mes noms et prénoms à des fins d'exploitation, ci-dessous définies.
Ces images sont destinées à être reproduites, représentées et diffusées en tout
ou partie, s'il y a lieu, dans le cadre du dispositif « Promeneurs du Net ».

Cette autorisation gracieuse est valable sur l'ensemble du territoire national et
limitée à la durée de l'engagement du professionnel dans le dispositif
« Promeneur du Net ».

Par la présente, je reconnais ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice
quel qu'il soit du fait de l'utilisation de mon image.

** Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique.*

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en
2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui
vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Département
des interventions sociales de la Caf de l'Isère.*

Fait à

Le :

Signature

